

L'effet de l'ALE, en réalité, est d'offrir une méthode supérieure de règlement des différends susceptibles de se présenter. L'ALE tient compte du fait que les partenaires commerciaux auront nécessairement des différends à l'occasion et prévoit des mécanismes équitables, efficaces et rapides pour les régler. De ce point de vue, l'ALE est une solution au problème, plutôt que sa source.

La confiance que notre gouvernement accorde à l'ALE s'est traduite par la décision de joindre les États-Unis et le Mexique dans les négociations d'un accord à l'échelle du continent. Il s'agit en effet d'un prolongement logique à l'ALE, ajoutant un marché de 85 millions d'habitants à la région actuelle de libre-échange.

Le Canada poursuit un certain nombre d'objectifs dans ces pourparlers. Mais aucun n'est plus important que notre désir de faire partie du marché le plus riche et le plus vaste du monde. L'économie du Mexique est en pleine croissance. Nous tenons à ce que les entreprises canadiennes profitent de ce dynamisme.

Grâce à l'ALENA, les investisseurs étrangers auront l'assurance que les sociétés nord-américaines, qu'elles soient situées aux États-Unis, au Canada ou au Mexique, jouiront toutes de la possibilité de desservir l'ensemble du marché nord-américain. Cette ouverture sur un marché de 6 billions de dollars, regroupant 360 millions d'habitants, supposera que les sociétés, dans chacun de nos pays, forgeront des alliances stratégiques avec des entreprises partenaires dans tous les autres pays, plaçant tous les intervenants concernés en meilleure position pour affronter la concurrence mondiale.

Nous poursuivons dans ces pourparlers un autre objectif important. Après plus de trois ans d'expérience, nous voyons les précisions à apporter à l'ALE. Il est clair, particulièrement à la lumière des différends touchant les décisions américaines sur les importations de Honda en provenance du Canada, que les règles d'origine doivent être plus clairement formulées dans l'ALENA que ce n'est le cas dans l'ALE. Le Canada et les États-Unis peuvent aussi convenir de quelques améliorations aux procédures douanières pour faciliter le passage des marchandises et des services à notre frontière commune.

En fin de compte, préserver l'ALE, telle est notre position depuis le début; elle n'a pas changé et ne changera pas. En 1988, le Canada et les États-Unis ont négocié une bonne entente. Et il est très clair pour les deux pays qu'à l'intérieur des pourparlers et en dehors, aucun changement ne sera effectué dans cet accord sauf si cela doit servir les intérêts de nos concitoyens respectifs.